

pas même songer à faire de résistance, au fort William, quand ils pouvoient déployer une force physique de 3 contre 1. Il est si notoire que cette force étoit à leur disposition, que plusieurs personnes leur ont reproché une foiblesse impardonnable pour en avoir agi de même : en quoi l'on voit de prime abord la preuve de la fausseté des accusations dirigées contre eux par sa Seigneurie. Mais on en trouve une autre preuve beaucoup plus concluante, dans la proposition que fit sa Seigneurie, postérieurement à ces indignités, de soumettre *toutes plaintes et récriminations* (sans exception quelconque) à *des arbitres* qui auroient annullé le passé moyennant une évaluation de dommages et intérêts : or il n'est sûrement pas croyable que sa Seigneurie, si elle eut cru fondées les accusations portées contre la Compagnie, eut consenti à voir compenser avec des ballots de pelleteries une injuste effusion de sang humain.

Sa Seigneurie se trouve embarrassée ici dans un dilemme dont toute son adresse ne sauroit la tirer. J'avois presque oublié de faire remarquer un trait de lésinerie de Lord Selkirk, entre mille autres ; c'est la manière dont il équippa, approvisionna et mit en route ses prisonniers, *aux frais de la Compagnie du Nord-Ouest*.—Voilà qui est sans exemple chez des Anglois, et que l'on aura vraisemblablement emprunté du *Code Napoleon*, qui fait supporter aux accusés les frais de leur propre jugement.

S'il existoit encore, après ce fidele exposé, quelques individus dont l'entendement fut tellement perverti ou obscurci par l'envie, la malice, la haine ou par toute autre passion aussi peu charitable, qu'ils voulussent encore chercher à justifier les procédés sans exemple de sa Seigneurie, qui